1999-2000

RAPPORT ANNUEL

FONDATION DE LA FAUNE
DU QUÉBEC

101-01325/

Gouvernement du Québec
Faune et Parcs

Québec, juillet 2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable
de la Faune et des Parcs,

Guy Chevrette

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Québec, juillet 2000

Monsieur Guy Chevrette
Ministre responsable de la Faune et des Parcs
700, boul. René-Lévesque Est, 29e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Rodrigue Biron

Table des matières

Message du président du conseil d'administration 3

Rapport du président-directeur général 4

1 Présentation de la Fondation de la faune du Québec 5
- 1.1 Constitution 5
- 1.2 Fonctions et pouvoirs 5
- 1.3 Secteurs d'activité 5
  - 1.3.1 L'aide technique et financière 5
  - 1.3.2 L'acquisition d'habitats fauniques 5
  - 1.3.3 La collecte de fonds 6
- 1.4 Encadrement administratif 6
  - 1.4.1 L'octroi d'aide financière 6
  - 1.4.2 Les effectifs 6
  - 1.4.3 La réorganisation interne 6
  - 1.4.4 La protection des renseignements personnels 6

2 Objectifs généraux et orientations stratégiques 7
- 2.1 Objectifs généraux 7
- 2.2 Orientations stratégiques 7

3 Résultats 8
- 3.1 Aide technique et financière 9
  - 3.1.1 Les habitats fauniques 9
  - 3.1.2 La création d'emplois — Programme *Emplois-Nature* — 11
  - 3.1.3 Le soutien de la pêche et de la relève 12
- 3.2 Acquisition d'habitats fauniques 13
- 3.3 Collecte de fonds 14
  - 3.3.1 Le timbre et la reproduction pour la conservation des habitats fauniques 15
  - 3.3.2 La carte Nature Visa Desjardins 15
  - 3.3.3 Le partenariat d'affaires 15
  - 3.3.4 Les activités-bénéfice 15

4 Perspectives 2000-2001 16

Rapport de la direction 17

Rapport du vérificateur 17

États financiers 18

Message du président du conseil d'administration

C'est avec une grande fierté que je vous présente quelques faits saillants de l'exercice financier 1999-2000. L'année écoulée a été marquée par des efforts accrus en matière de collecte de fonds, notamment la sensibilisation des citadins à l'importance de conserver et d'améliorer les habitats de la faune, mais plus encore par un raffermissement des liens que la Fondation entretient avec ses nombreux partenaires.

À cette fin, la Fondation a continué de soutenir les organismes locaux. Bien au-delà des quelque 5,0 millions de dollars consacrés aux 500 projets de restauration ou de protection d'habitats, de création d'emplois et de soutien de la relève, la Fondation, par son leadership, a généré un effet multiplicateur non seulement sur le plan économique, mais aussi sur la motivation de ses partenaires. En accompagnant les citoyens et les groupes locaux dans la mise en œuvre de leurs projets, la Fondation concrétise leurs responsabilités, leur engagement et le rôle actif qu'ils jouent en matière de développement des ressources fauniques. C'est la nouvelle façon pour l'État d'offrir les services, en partenariat avec le secteur privé et les collectivités locales.

L'engagement social et économique de la Fondation s'est traduit, entre autres, par le renouvellement d'une entente avec le ministère de la Solidarité sociale, gestionnaire du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Cette entente a permis à 93 organismes répartis à la grandeur du Québec de réaliser leurs projets et ainsi de créer 128 nouveaux emplois dans le domaine de la faune. La formation et l'expérience de travail acquises représentent pour les bénéficiaires du programme *Emplois-Nature* des atouts majeurs pour réintégrer le marché du travail.

Par ailleurs, toujours soucieuse que les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs ne soient pas seuls à soutenir les efforts de préservation des habitats fauniques, la Fondation a amorcé, au cours du dernier exercice, une réorganisation administrative qui permettra une participation mieux structurée de l'ensemble du personnel à l'atteinte des objectifs de collecte de fonds. La tenue de trois activités-bénéfice associées à des projets d'envergure à Montréal et à Québec et le renouvellement pour une période de cinq ans de l'entente conclue avec Visa Desjardins pour la carte *Nature Visa Desjardins* constituent des résultats concrets des efforts accrus et soutenus en matière de collecte de fonds.

En prenant connaissance du présent rapport annuel, en constatant l'ampleur du travail accompli par l'équipe de la Fondation de la faune du Québec en partenariat avec des centaines d'organismes locaux, vous serez à même de comprendre à quel point la mission de protection et de mise en valeur du territoire faunique québécois qu'assume la Fondation est essentielle au maintien de la qualité de la vie, de notre qualité de vie à tous.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement bénévole envers cette noble cause qu'est la conservation de notre patrimoine faunique.

Le président du conseil d'administration,

Rodrigue Biron

Rapport du président-directeur général

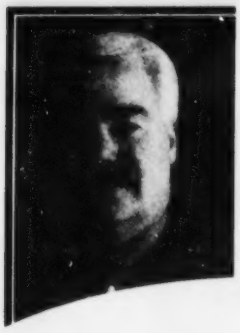

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, la Fondation a accentué ses efforts d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'importance de protéger les habitats de la faune. Concerter les actions du plus grand nombre de personnes pour assurer la protection de la ressource faunique tant dans nos vastes contrées sauvages que dans nos grandes villes est plus que jamais le mot d'ordre. La Fondation tend également à préparer la relève et à rappeler à tous et chacun leurs responsabilités envers la conservation d'une faune sauvage en santé.

RESTAURER LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES, UNE RESPONSABILITÉ QUI NOUS INCOMBE

La participation de la Fondation de la faune, en partenariat avec la Ville de Québec, au projet de renaturalisation de la rivière Saint-Charles qui a débuté au cours de la dernière année se poursuivra jusqu'à l'aboutissement de ce projet en 2008, au 400e anniversaire de la ville de Québec. Le conseil d'administration de la Fondation a consenti une aide financière totale de 450 000 $ pour soutenir les divers travaux d'aménagement faunique qui seront effectués aux différentes phases du projet. Dans la première phase, divers travaux d'aménagement favorisant la régénération de la rivière et le retour de la faune ont été effectués.

Ce très important projet de renaturalisation d'une rivière urbaine sera un exemple au Québec pour de nombreuses autres municipalités.

FAITES LA COUR AUX OISEAUX, POUR « FAIRE ENSEMBLE » DANS LES VILLES

« Faire ensemble » résume le mode d'action de la Fondation de la faune du Québec. Ainsi, pour l'opération *Faites la cour aux oiseaux*, nos partenaires « sur le terrain » sont les citoyens qui aménagent des habitats pour les oiseaux dans leur cour. Au cours du dernier exercice, et grâce en grande partie aux contributions financières versées à la Fondation, notamment celles de l'Association des industries forestières du Québec, de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, d'Hydro-Québec et d'entreprises privées, 500 000 brochures ont été distribuées gratuitement afin de poursuivre la sensibilisation des citadins à l'importance et au rôle vital des habitats pour la faune. D'autres éléments de l'opération ont été maintenus comme la présentation d'une arrière-cour modèle au Jardin botanique et le volet faunique du concours *Fleurir le Québec*. Pour cette première année du concours, c'est la Ville de Granby qui a reçu le prix de la Fondation pour son projet du Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin; ce prix est décerné pour le meilleur projet d'aménagement faunique réalisé dans un parc public en fonction des oiseaux. Aussi, la Fondation a accepté d'investir 100 000 $ pour l'aménagement du parc Maisonneuve à Montréal en fonction de la faune aviaire.

PÊCHE : PARTICIPATION SOUTENUE ET RECONNUE POUR FAVORISER LA RELÈVE

À la suite du succès remporté par l'activité de promotion de la pêche chez les jeunes, *Pêche en herbe*, programme lancé en 1997 par la Fondation, le ministre responsable de la Faune et des Parcs, M. Guy Chevrette, a demandé à la Fondation de la faune d'aller plus loin en organisant pour l'été 2000 une *Fête de la pêche* à l'échelle du Québec. La réglementation en vigueur a été modifiée pour permettre à tous de pêcher sans permis au cours de cette fête les 8 et 9 juillet 2000. Pour la première année, la Fondation a réussi un tour de force en recrutant près de 150 organismes offrant des activités spéciales, des gratuités et des rabais à autant d'endroits partout au Québec. La Fondation de la faune a également fourni une aide financière pour l'organisation d'activités de pêche d'hiver pour les jeunes en bonifiant son programme *Pêche en herbe*. Pour 1999-2000, près de 1000 jeunes Québécois ont été ainsi initiés à la pêche, ce qui a permis de varier l'activité et de l'offrir tant en hiver qu'en été à un plus grand nombre de jeunes.

Je tiens à souligner que, grâce à l'engagement d'organismes gestionnaires de territoires fauniques, à la participation financière de Canadian Tire comme partenaire privé, à la qualité des activités présentées aux jeunes et à l'efficacité de son programme *Pêche en herbe*, la Fondation de la faune a reçu en janvier 2000 pour le programme *Pêche en herbe 1999* un ***Prix de la pêche récréative au Canada*** décerné par Pêches et Océans Canada.

BONIFICATION DU PROGRAMME *AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES HABITATS AQUATIQUES* (AQHA)

J'aimerais rappeler que le programme AQHA a permis à la Fondation, depuis 1991, de participer à 330 projets d'aménagement et de mise en valeur de l'habitat aquatique, pour une aide totale de 3 595 832 $, portant ce programme au premier rang des interventions de la Fondation. Ce bilan des plus positifs n'a pas empêché la Fondation d'apporter certaines modifications, notamment pour s'assurer de protéger les investissements déjà réalisés. On a donc ajouté un élément d'évaluation qui tient compte de l'assiduité d'un promoteur à entretenir des structures aménagées grâce à l'aide financière de la Fondation. Considérant cette exigence, la Fondation a augmenté de 10 % l'enveloppe du programme pour aider les promoteurs à effectuer un entretien de nature exceptionnelle ou une évaluation biologique particulière.

En terminant, je tiens à mentionner que la Fondation a également énoncé ses positions dans des dossiers d'importance pour la faune. Elle l'a fait en publiant un mémoire sur la gestion de l'eau, qui recommande que la future politique québécoise sur la gestion de l'eau intègre la composante faunique, compte tenu de la valeur socio-économique des ressources fauniques liées aux cours d'eau. De plus, la gestion par bassin versant permettra d'améliorer la qualité de l'eau et de renaturaliser les rivières, notamment en milieu urbain. Enfin, dans un mémoire déposé dans le cadre de la mise à jour du régime forestier, la Fondation a indiqué que les habitats de la faune étaient des ressources indissociables du développement des forêts et a souligné la nécessité d'accroître les investissements pour en assurer la conservation et la mise en valeur en milieu forestier.

Que l'on regarde derrière ou devant, on constate que beaucoup a été fait et qu'encore plus reste à faire. Je tiens ici à remercier mon équipe, les dix-sept femmes et hommes qui s'appliquent chaque jour à faire rayonner la Fondation de la faune au Québec, et à en faire une organisation performante qui cherche et trouve des solutions et qui est reconnue comme telle.

Le président-directeur général,

Bernard Beaudin

1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec

1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui généraient alors une activité économique estimée à 620 millions de dollars, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre responsable de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme un organisme de charité enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est donc habilitée à émettre des reçus à des fins fiscales.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de treize membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune, celui de la forêt, la grande industrie, le monde des affaires, etc. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau central situé dans la communauté urbaine de Québec.

1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour réaliser son mandat sont :

- de solliciter et de recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- d'acquérir, de louer ou d'aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et d'y effectuer des travaux ;
- de fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- de conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 L'AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne pourraient cependant pas permettre la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 1999-2000, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques ;
- la création d'emplois liés à la faune ;
- le soutien de la pêche et de la relève.

1.3.2 L'ACQUISITION D'HABITATS FAUNIQUES

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement les habitats des zones humides identifiées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000.

En assumant cette responsabilité d'agir comme maître d'œuvre des acquisitions d'habitats fauniques au Québec, la Fondation s'engage non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces actifs. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un « fonds des immobilisations ».

Présentation de la Fondation de la faune du Québec

1.3.3 LA COLLECTE DE FONDS

La Fondation tire la majeure partie de ses revenus d'une contribution obligatoire des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs, dont le montant est établi par le gouvernement. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds qui visent tant les individus que les entreprises.

1.4 Encadrement administratif

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions : un règlement de régie interne qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats, et deux règlements soumis à l'approbation du gouvernement, soit le règlement concernant les demandes d'aide financière et celui sur le plan d'effectifs, la nomination et la rémunération du secrétaire et des autres employés de la Fondation.

1.4.1 L'OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets — conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. — et qui permettent de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme. En 1999-2000, 27 % des demandes analysées étaient hors programme.

1.4.2 LES EFFECTIFS

Au 31 mars 2000, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, seize postes à temps complet, dont onze sont des postes réguliers autorisés en vertu du plan d'effectifs et cinq sont des postes de nature occasionnelle associés à la réalisation de projets spéciaux.

1.4.3 LA RÉORGANISATION INTERNE

La Fondation a amorcé, en 1999, un processus de réorganisation interne visant à consacrer un maximum de ressources pour la création de nouveaux partenariats d'affaires et pour accroître les revenus de collecte de fonds. L'analyse et la redéfinition des tâches a été prise en charge par une ressource externe dont la Fondation bénéficie en vertu d'une entente de prêt de service conclue avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

1.4.4 LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels sont la création d'un comité de protection des renseignements personnels ainsi que l'information et la sensibilisation du personnel de la Fondation.

La priorité d'action pour l'exercice 2000-2001 en matière de protection des renseignements personnels portera sur la conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs relativement aux exigences contenues dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Annuellement, la Fondation établit dans un plan triennal d'activité ses objectifs généraux et ses orientations stratégiques tant en matière de protection et de mise en valeur des habitats fauniques que de financement de ses activités. Ces objectifs et orientations pour l'exercice 1999-2000 sont exposés ci-dessous.

2.1 Objectifs généraux

Les objectifs à long terme de la Fondation s'inscrivent dans un contexte de développement durable des ressources et visent la continuité des actions entreprises dans le passé. Ils tiennent également compte de la volonté de l'État de déléguer des responsabilités et des pouvoirs accrus aux organismes locaux et de la nécessité pour la Fondation d'étendre sa notoriété à l'ensemble du Québec et de sa population.

En matière d'habitats fauniques, la Fondation vise :

- à protéger et à mettre en valeur les habitats nécessaires au développement de la faune dans son ensemble, tant les espèces prélevées que celles qui ne le sont pas ou dont la situation est préoccupante, et ce, notamment près des zones de concentration humaine ;
- à canaliser les énergies vers la prise de responsabilités accrues par les propriétaires privés, les organismes du milieu et les administrations locales, et à intégrer dans la réalisation des activités humaines les éléments fauniques essentiels au développement durable des ressources ;
- à étendre son partenariat avec les organismes privés et gouvernementaux et à soutenir les organismes du milieu de la faune dans la réalisation de leurs initiatives en matière d'habitats fauniques ;
- à diversifier les interventions sur les plans faunique et géographique afin d'accroître l'utilisation de l'ensemble des ressources par tous les groupes d'utilisateurs.

En matière de collecte de fonds, elle entend :

- diversifier ses sources de financement dans le but de maintenir la stabilité et la récurrence des revenus nécessaires pour soutenir ses interventions fauniques.

2.2 Orientations stratégiques

Les avenues particulières qui ont guidé les choix de la Fondation au cours de l'exercice 1999-2000 l'ont amenée à étendre son rayonnement et à consolider sa notoriété dans tous les secteurs d'intervention en matière d'habitats fauniques. Ses actions sur le terrain sont orientées sur le soutien de sa stratégie en matière de collecte de fonds; elles visent à associer un plus grand nombre de personnes et d'entreprises au financement de la conservation et de la mise en valeur des habitats fauniques. Un soutien accru aux espèces fauniques présentes dans les zones les plus densément peuplées du Québec permettra ainsi de renforcer les campagnes de parrainage de projets, la commandite d'événements ou de documents et les autres activités de collecte de fonds.

Les principales orientations retenues en matière d'habitats fauniques sont les suivantes :

- **contribuer au maintien de la biodiversité** en favorisant les projets qui touchent plusieurs espèces et, en particulier, les interventions relatives aux espèces dont la situation est préoccupante ;

- **favoriser un climat d'entrepreneurship au sein des groupes du milieu de la faune**, notamment dans les domaines forestier et agricole, par des alliances avec des « relayeurs », la mobilisation de tous les intervenants autour d'actions concertées, le transfert de savoir-faire aux partenaires du milieu et le soutien de leurs initiatives ;

- **participer au développement économique des régions** en recherchant les projets qui ont un effet multiplicateur, qui sont générateurs de retombées économiques récurrentes et qui contribuent à un accroissement des activités récréotouristiques liées à la faune.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

3. Résultats

Globalement, les activités de la Fondation, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000, ont été équivalentes à celles des années antérieures. Les revenus se sont accrus de 22 % par rapport à l'exercice précédent et les dépenses ont progressé de 14 %.

En bref, l'exercice 1999-2000 est caractérisé par :

- 4,85 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 497 projets soutenus financièrement :
  - 216 projets d'habitats ;
  - 119 projets de création d'emplois ;
  - 17 projets de protection d'habitats ;
  - 145 projets relatifs à la pêche et à la relève ;
- 2,63 millions de dollars de revenus autonomes autres que les contributions obligatoires des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.

Utilisation des fonds en 1999-2000

Type d'activité	Sommes versées		Variation par rapport à 1998-1999
	En milliers de dollars	%	%
Projets d'habitats	2 158,5	37,9	-11,1
Création d'emplois – FLCP*	1 934,2	34,0	84,9
Acquisition de terrains	229,3 **	4,0	-13,1
Soutien à la pêche et à la relève	530,3	9,3	-2,2
Collecte de fonds	413,8	7,3	40,8
Administration	427,1	7,5	-1,0
Total	**5 693,2**	**100,0**	**13,7**

* Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

** Excluant les sommes investies dans l'acquisition de terrains dont la Fondation est propriétaire et qui sont capitalisées à son actif immobilier

Il convient de noter que les dépenses consacrées aux projets d'habitats, au cours de l'exercice 1999-2000, concernent des projets qui ont été acceptés entre 1995 et 2000. Les délais de planification et de mise en œuvre des projets, de même que les échéances de réalisation souvent étalées sur plusieurs années, font en sorte qu'environ 50 % des subventions versées au cours d'une année sont imputables à des projets acceptés durant les années précédentes.

Deux éléments ont marqué de façon particulière l'exercice 1999-2000. D'une part, la conclusion avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, gestionnaire du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (FLCP), d'une troisième entente qui permettra à la Fondation d'obtenir, grâce à son réseau de partenaires et pour leur bénéfice, plus de 2,0 millions de dollars pour la création de 128 nouveaux emplois liés à la faune. D'autre part, trois activités-bénéfice ont été tenues à Québec (2) et à Montréal. Ces activités, associées à trois projets d'intervention faunique, ont permis de dégager un bénéfice net de 42 500 $.

Interventions fauniques 1999-2000

OBJECTIF FIXÉ	RÉSULTAT OBTENU	FACTEUR DE VARIATION
Maintenir à 79 % ou plus la part des dépenses consacrées aux interventions fauniques.	4,85 millions de dollars pour les interventions, soit 85,2 % du total des dépenses.	Le volet de création d'emplois liés à la faune (FLCP) a permis d'accroître les dépenses pour les interventions de 1,93 million de dollars. Le résultat, sans cet élément exceptionnel, aurait été de 77,6 %.

3.1 Aide technique et financière

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activité et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

3.1.1 LES HABITATS FAUNIQUES

Le contexte

Depuis le début de ses activités, la Fondation a mis en place plusieurs programmes d'aide financière visant à susciter l'intérêt des organismes du milieu et à faciliter la présentation de leurs projets. En l'espace de quelques années, ces programmes ont permis à la Fondation de créer un vaste réseau de partenariat et d'atteindre un niveau d'activité correspondant aux ressources dont elle dispose pour réaliser sa mission. Toutefois, l'accroissement important des activités n'a pas permis à la Fondation de répondre à l'ensemble des besoins exprimés. Elle doit donc reévaluer annuellement la répartition de son aide financière afin de répondre au mieux à la croissance des besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des intervenants et à l'apparition de nouveaux concepts de gestion et de nouvelles structures.

Les activités réalisées au cours de l'exercice se sont inscrites dans les axes de développement prévus au plan triennal 1999-2002, lesquels visaient essentiellement à améliorer et à consolider les activités et les programmes existants de même qu'à concevoir et à mettre en œuvre de nouvelles stratégies d'intervention en milieux forestier, agricole et urbain qui tiennent compte de la conjoncture et des besoins.

Les résultats

Ainsi, au cours de l'exercice 1999-2000, la Fondation a reçu 228 demandes d'aide financière totalisant 3,95 millions de dollars. De ces projets, 173 ont été acceptés, et 2,46 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, soit 62 % des montants demandés. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à près de 13,4 millions de dollars, soit des investissements totaux de plus de cinq dollars pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

Répartition des demandes et des projets acceptés

	Demandes		Projets acceptés		Niveau d'acceptation
	Nombre	En milliers de dollars	Nombre	En milliers de dollars	%
Milieu aquatique	100	1 927,6	71	1 205,3	62,6
Milieu terrestre	52	626,8	45	427,8	68,3
Milieu humide	20	301,7	14	126,1	41,8
Biodiversité	44	883,9	34	513,8	58,1
Autres	12	213,2	9	191,1	89,6
Total	**228**	**3 953,2**	**173**	**2 464,1**	**62,3**

Les trois quarts des 55 projets refusés l'ont été en raison d'une évaluation défavorable; ces projets ne s'inséraient pas suffisamment dans les objectifs de la Fondation ou n'étaient pas admissibles. Les autres étaient attribuables à un manque de fonds, au caractère incomplet des demandes ou au dépôt de projets après la date limite fixée.

Tous les projets acceptés au cours de l'exercice ont contribué à l'atteinte des objectifs généraux de la Fondation. D'une part, des actions concrètes sur le terrain, l'acquisition de nouvelles connaissances et la sensibilisation et la formation des intervenants permettront de protéger et de mettre en valeur les habitats nécessaires au maintien ou à l'accroissement de l'ensemble des ressources fauniques.

3. Résultats

Globalement, les activités de la Fondation, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000, ont été équivalentes à celles des années antérieures. Les revenus se sont accrus de 22 % par rapport à l'exercice précédent et les dépenses ont progressé de 14 %.

En bref, l'exercice 1999-2000 est caractérisé par :

- 4,85 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 497 projets soutenus financièrement :
  - 216 projets d'habitats ;
  - 119 projets de création d'emplois ;
  - 17 projets de protection d'habitats ;
  - 145 projets relatifs à la pêche et à la relève ;
- 2,63 millions de dollars de revenus autonomes autres que les contributions obligatoires des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.

Utilisation des fonds en 1999-2000

Type d'activité	Sommes versées		Variation par rapport à 1998-1999
	En milliers de dollars	%	%
Projets d'habitats	2 158,5	37,9	-11,1
Création d'emplois – FLCP*	1 934,2	34,0	84,9
Acquisition de terrains	229,3 **	4,0	-13,1
Soutien à la pêche et à la relève	530,3	9,3	-2,2
Collecte de fonds	413,8	7,3	40,8
Administration	427,1	7,5	-1,0
Total	**5 693,2**	**100,0**	**13,7**

* Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

** Excluant les sommes investies dans l'acquisition de terrains dont la Fondation est propriétaire et qui sont capitalisées à son actif immobilier

Il convient de noter que les dépenses consacrées aux projets d'habitats, au cours de l'exercice 1999-2000, concernent des projets qui ont été acceptés entre 1995 et 2000. Les délais de planification et de mise en œuvre des projets, de même que les échéances de réalisation souvent étalées sur plusieurs années, font en sorte qu'environ 50 % des subventions versées au cours d'une année sont imputables à des projets acceptés durant les années précédentes.

Deux éléments ont marqué de façon particulière l'exercice 1999-2000. D'une part, la conclusion avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, gestionnaire du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (FLCP), d'une troisième entente qui permettra à la Fondation d'obtenir, grâce à son réseau de partenaires et pour leur bénéfice, plus de 2,0 millions de dollars pour la création de 128 nouveaux emplois liés à la faune. D'autre part, trois activités-bénéfice ont été tenues à Québec (2) et à Montréal. Ces activités, associées à trois projets d'intervention faunique, ont permis de dégager un bénéfice net de 42 500 $.

Interventions fauniques 1999-2000

OBJECTIF FIXÉ	RÉSULTAT OBTENU	FACTEUR DE VARIATION
Maintenir à 79 % ou plus la part des dépenses consacrées aux interventions fauniques.	4,85 millions de dollars pour les interventions, soit 85,2 % du total des dépenses.	Le volet de création d'emplois liés à la faune (FLCP) a permis d'accroître les dépenses pour les interventions de 1,93 million de dollars. Le résultat, sans cet élément exceptionnel, aurait été de 77,6 %.

3.1 Aide technique et financière

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activité et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

3.1.1 LES HABITATS FAUNIQUES

Le contexte

Depuis le début de ses activités, la Fondation a mis en place plusieurs programmes d'aide financière visant à susciter l'intérêt des organismes du milieu et à faciliter la présentation de leurs projets. En l'espace de quelques années, ces programmes ont permis à la Fondation de créer un vaste réseau de partenariat et d'atteindre un niveau d'activité correspondant aux ressources dont elle dispose pour réaliser sa mission. Toutefois, l'accroissement important des activités n'a pas permis à la Fondation de répondre à l'ensemble des besoins exprimés. Elle doit donc réévaluer annuellement la répartition de son aide financière afin de répondre au mieux à la croissance des besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des intervenants et à l'apparition de nouveaux concepts de gestion et de nouvelles structures.

Les activités réalisées au cours de l'exercice se sont inscrites dans les axes de développement prévus au plan triennal 1999-2002, lesquels visaient essentiellement à améliorer et à consolider les activités et les programmes existants de même qu'à concevoir et à mettre en œuvre de nouvelles stratégies d'intervention en milieux forestier, agricole et urbain qui tiennent compte de la conjoncture et des besoins.

Les résultats

Ainsi, au cours de l'exercice 1999-2000, la Fondation a reçu 228 demandes d'aide financière totalisant 3,95 millions de dollars. De ces projets, 173 ont été acceptés, et 2,46 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, soit 62 % des montants demandés. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à près de 13,4 millions de dollars, soit des investissements totaux de plus de cinq dollars pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

Répartition des demandes et des projets acceptés

	Demandes		Projets acceptés		Niveau d'acceptation
	Nombre	En milliers de dollars	Nombre	En milliers de dollars	%
Milieu aquatique	100	1 927,6	71	1 205,3	62,6
Milieu terrestre	52	626,8	45	427,8	68,3
Milieu humide	20	301,7	14	126,1	41,8
Biodiversité	44	883,9	34	513,8	58,1
Autres	12	213,2	9	191,1	89,6
Total	**228**	**3 953,2**	**173**	**2 464,1**	**62,3**

Les trois quarts des 55 projets refusés l'ont été en raison d'une évaluation défavorable; ces projets ne s'inséraient pas suffisamment dans les objectifs de la Fondation ou n'étaient pas admissibles. Les autres étaient attribuables à un manque de fonds, au caractère incomplet des demandes ou au dépôt de projets après la date limite fixée.

Tous les projets acceptés au cours de l'exercice ont contribué à l'atteinte des objectifs généraux de la Fondation. D'une part, des actions concrètes sur le terrain, l'acquisition de nouvelles connaissances et la sensibilisation et la formation des intervenants permettront de protéger et de mettre en valeur les habitats nécessaires au maintien ou à l'accroissement de l'ensemble des ressources fauniques.

Résultats

Répartition des subventions et des projets par volet d'intervention 1999-2000
(en milliers de dollars)

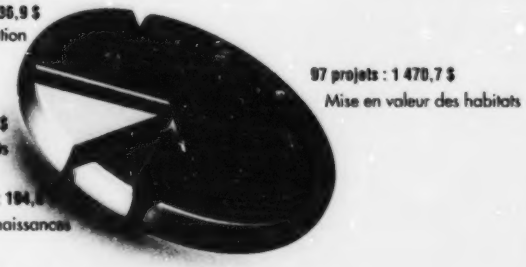

D'autre part, la Fondation a poursuivi son soutien des initiatives du milieu de la faune et son partenariat avec les collectivités locales. La grande majorité des projets acceptés et des sommes réservées pour leur réalisation sont destinés à des organismes privés ou municipaux qui œuvrent dans le domaine de la faune ou dans des secteurs connexes.

Répartition des subventions et des projets par type de bénéficiaire 1999-2000
(en milliers de dollars)

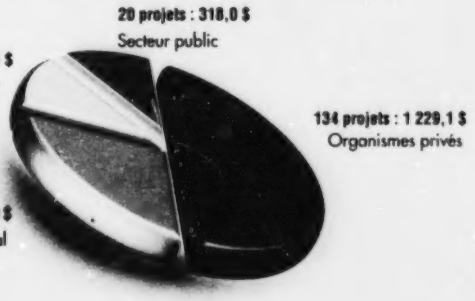

* Incluant le projet de la rivière Saint-Charles (450 000 $ répartis sur plusieurs années)

Les interventions les plus importantes menées dans les axes de développement retenus pour 1999-2000 sont les suivantes :

En milieu forestier, la Fondation a accepté un plus grand nombre de projets en 1999-2000 et a augmenté son soutien de 35 %, portant à 427 800 $ les sommes réservées pour la réalisation de projets au cours des prochaines années. La publication de guides, la production de trousses éducatives, la tenue de séances de formation et la réalisation d'expositions et de panneaux d'interprétation constituent les moyens privilégiés par la Fondation pour promouvoir l'aménagement intégré des ressources fauniques en milieu forestier. Les travaux d'aménagement sur le terrain ont été concentrés sur l'amélioration des ravages de cerfs de Virginie dans les boisés privés. On a aménagé 216 hectares dans 22 ravages de cerfs.

De plus, la Fondation a participé à plusieurs groupes de travail, tables de concertation, comités, etc. afin d'y promouvoir sa stratégie d'intervention en milieu forestier axée sur l'aménagement intégré des ressources. Enfin, la mise en place des agences de mise en valeur des forêts privées et la régionalisation des programmes d'aide aux propriétaires privés ont nécessité une adaptation des modalités d'application du programme d'aide à l'aménagement des ravages. La Fondation a également octroyé à douze agences autant de postes de biologiste ainsi qu'une aide financière de 38 000 $ pour intégrer un volet faunique et biodiversité à leur plan de protection et de mise en valeur.

En milieu agricole, la Fondation a ciblé comme priorité la conservation et la mise en valeur des habitats aquatiques. Consciente de l'urgence de conserver et de restaurer des habitats à fort potentiel en périphérie du territoire urbanisé et d'y accroître l'offre d'activités récréatives liées à la faune, la Fondation entend accentuer ses interventions en milieu agricole. En 1999-2000, elle a poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès des intervenants du monde agricole et des producteurs. Dans une approche de conservation volontaire, des projets sont en cours avec six clubs agroenvironnementaux pour intégrer les préoccupations fauniques dans les activités agricoles. Ces projets favorisent une participation active des agriculteurs à la conservation et à l'amélioration des habitats fauniques sur leur propriété. Globalement, les sommes réservées pour des projets en milieu agricole se sont accrues de plus de 60 % pour atteindre 308 700 $, dont 190 000 $ affectés pour des travaux d'aménagement et de restauration des habitats aquatiques.

En milieu urbain, pour asseoir sa notoriété et favoriser la participation de l'ensemble des citoyens aux efforts de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques, la Fondation a augmenté de 50 %, en 1999-2000, son soutien financier à des projets d'interventions fauniques. La Fondation a concentré son action sur l'opération *Faites la cour aux oiseaux*. Ainsi, au cours de l'exercice, dix-sept projets de sensibilisation et d'aménagement de parcs urbains ont été acceptés, ce qui représente une contribution de 368 500 $. Ces projets visent notamment à sensibiliser la population et les municipalités à l'importance de conserver les habitats fauniques et d'aménager des arrière-cours et des parcs urbains pour les oiseaux.

Compte tenu de la grande visibilité de ces interventions, quatre partenaires majeurs se sont associés à cette opération : Hydro-Québec, l'Association des industries forestières du Québec et l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec ont versé une contribution de 65 000 $, tandis que Rona a participé à la diffusion d'une brochure destinée au grand public.

3.1.2 LA CRÉATION D'EMPLOIS – PROGRAMME *EMPLOIS-NATURE* –

Le contexte

Grâce à son important réseau de partenaires couvrant l'ensemble du territoire québécois, la Fondation a conclu, au cours de l'exercice 1999-2000 avec le ministère de la Solidarité sociale et Emploi-Québec, une troisième entente visant la création d'emplois liés à la faune. Cette entente prévoit une contribution de près de 2,0 millions de dollars du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail pour soutenir l'embauche et la formation de 128 personnes économiquement démunies.

Les résultats

Les emplois créés contribuent, à différents points de vue, à l'atteinte des objectifs généraux de la Fondation en matière de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats. Ce sont des postes de professionnels et de techniciens d'expérience (biologistes, ingénieurs forestiers, techniciens de la faune, etc.), de techniciens de chantier et de manœuvres (ouvriers, travailleurs sylvicoles, assistants à la conservation, etc.) et d'employés de soutien (secrétaires, agents de bureau, etc.). Les projets soutenus par ce programme touchent la réalisation de travaux d'aménagement d'habitats fauniques sur le terrain, la surveillance de rivières à saumon dont la situation est précaire ou encore le soutien des efforts et du bénévolat au sein des organismes voués à la faune. Environ 40 % du total des fonds alloués ont été affectés à la planification, à la coordination et à la réalisation d'interventions propices aux habitats fauniques en milieu agricole, forestier ou urbain.

Depuis juin 1998, date de mise en œuvre du programme *Emplois-Nature*, les résultats obtenus ont confirmé le bien-fondé de la mise en place de ce programme. En effet, au 31 mars 2000, 133 projets de création d'emplois ont été acceptés et mis en œuvre, pour un total de 220 postes, dont près de 40 % ont été occupés par des femmes.

Un sondage mené auprès de 89 personnes dont la période d'emploi subventionnée avait pris fin a fait ressortir l'impact positif d'un tel programme. Voici les principaux constats :

- les deux tiers des personnes embauchées occupaient un emploi; pour la moitié d'entre elles, il s'agissait d'un nouvel emploi ;
- les personnes qui ont reçu une formation ont grandement apprécié (plus de 85 %) la pertinence du contenu et son utilité pour un autre emploi ;
- de façon générale, les employés évaluent très positivement l'emploi subventionné (80 à 85 % de satisfaction); les aspects à améliorer sont l'encadrement et le matériel fournis par l'employeur ainsi que le climat de travail.

Résultats

Programme *Emplois-Nature*
Postes accordés et montants engagés pour l'année financière 1999-2000
(en milliers de dollars)

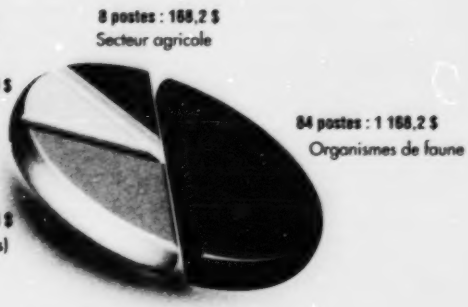

3.1.3 LE SOUTIEN DE LA PÊCHE ET DE LA RELÈVE

Le contexte

Le ministère de l'Environnement et de la Faune a constitué, en 1994, un fonds alimenté par une contribution spéciale des pêcheurs, en vue d'augmenter l'offre de poissons par des ensemencements en milieux urbain et périurbain et de recruter de nouveaux adeptes de la pêche.

Le fonds soutient deux volets d'activité :

- le volet « Pêche en ville », qui permet de financer des projets d'ensemencement reçus, sélectionnés et suivis par la Société de la faune et des parcs du Québec; la Fondation a consacré 361 100 $ en 1999-2000 pour soutenir les 140 projets retenus ;
- le volet « Pêche en herbe » vise, quant à lui, le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche auprès des jeunes, et consiste à recevoir des groupes durant une journée pour les initier à la pêche et les sensibiliser à la faune et aux habitats fauniques; chaque jeune reçoit alors un ensemble de pêche, un cahier éducatif et un certificat « Pêche en herbe ».

Pour l'exercice 1999-2000, la Fondation visait à accroître le nombre de jeunes initiés à la pêche et à réduire le coût moyen par participant, à favoriser l'organisation d'activités par des organismes locaux et à augmenter la commandite du programme. Un nouveau volet « pêche blanche » a été amorcé à l'hiver 2000 pour soutenir l'initiation des jeunes à la pratique de la pêche sur la glace, notamment dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il convient, par ailleurs, de noter que la Fondation, en collaboration avec tous les partenaires fauniques intéressés, a pris en charge l'organisation de la « Fête de la pêche » qui s'est tenue partout au Québec les 8 et 9 juillet 2000. Il s'agit d'une primeur québécoise : toute la population a pu pêcher sans détenir de permis de pêche.

Les résultats

- Cinquante projets soumis par des organismes locaux, de toutes les régions du Québec ont été sélectionnés et soutenus pour la réalisation d'une activité *Pêche en herbe*. Près de 3 400 jeunes ont été initiés à la pêche par des partenaires locaux.

- La Fondation, en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune, la Fédération des pourvoyeurs du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec et Faune et Parcs Québec, a initié à la pêche 2 838 jeunes des régions de Montréal et de Québec.

- Au total, 6 233 jeunes ont bénéficié d'une journée d'activité *Pêche en herbe*, soit 25 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent.

Répartition des jeunes ayant participé au programme *Pêche en herbe*

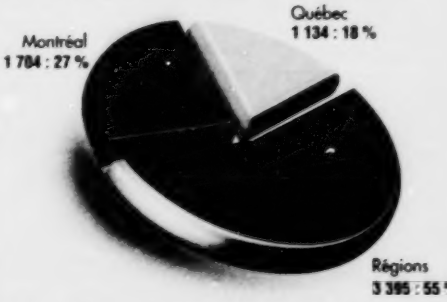

- Le coût moyen par participant est passé de 32 à 26 $, une réduction de 19 %, principalement grâce au partenariat accru des organismes locaux.

- Les marchands Canadian Tire du Québec et la Fondation canadienne de la faune ont commandité le programme pour l'été 1999 en versant respectivement 15 000 $ et 5 000 $ à la Fondation.

- La Fondation a reçu du ministre des Pêches et Océans Canada un « Prix de la pêche récréative au Canada » pour son programme *Pêche en herbe*, en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la conservation et à la mise en valeur de la pêche récréative.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Le contexte

Depuis le début de ses activités, la Fondation a acquis plus de 2 600 hectares d'habitats fauniques, essentiellement des milieux humides, ou en a soutenu l'acquisition. Au fil des ans, la Fondation est devenue propriétaire de terrains d'une superficie de plus de 1 000 hectares répartis sur dix sites. Bien qu'elle assume d'emblée ses responsabilités de propriétaire, elle n'entend pas pour autant détenir en permanence les titres de propriété des terrains qu'elle protège. Elle privilégie plutôt leur transfert à des organismes locaux désireux et capables d'en assurer la conservation et la mise en valeur.

Parce qu'elle négocie de gré à gré et qu'elle ne dispose pas d'un pouvoir d'expropriation, la Fondation ne peut contraindre les propriétaires d'habitats à vendre leur propriété. Pour contrer cet obstacle, la Fondation propose à ces propriétaires des ententes de conservation qui permettent de les sensibiliser à l'importance des habitats fauniques et de convenir avec eux de certaines restrictions dans les activités qu'ils pourront réaliser ou de certains droits d'aménagement. D'une durée variant de 5 à 40 ans, ces ententes sont conclues moyennant une compensation minime par rapport aux coûts d'acquisition, et ce, parce que les garanties qu'elles offrent en matière de protection des habitats sont évidemment moindres.

Bien qu'elle n'ait pas ciblé d'objectifs particuliers en matière d'acquisition d'habitats pour l'exercice 1999-2000, la Fondation a quand même précisé deux éléments propres à renforcer son rôle par rapport à ses partenaires gouvernementaux et privés. Premièrement, elle devait consolider, au cours de l'exercice, les acquisitions amorcées dans le cadre de la programmation du Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson (FRHAP) et du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). Deuxièmement, elle entendait poursuivre son aide à la gestion, à la mise en valeur et à la prise en charge par des organismes locaux de sites qu'elle a protégés.

Les résultats

- Du 1er avril 1999 au 31 mars 2000, quatre sites prioritaires ont fait l'objet d'acquisition de terrains. Les résultats obtenus au cours de l'année sont les suivants :
  - sept nouvelles offres d'achat déposées ;
  - sept promesses de vente signées par des propriétaires ;
  - quatre transactions conclues pour une superficie de 20 hectares au coût de 63 200 $.

- Au cours de l'exercice 1999-2000, huit organismes du milieu ont bénéficié d'une aide totale de 58 000 $ pour assurer la surveillance et la gestion d'autant de sites, y implanter les activités éducatives et récréatives prévues aux plans de mise en valeur et y installer l'équipement nécessaire.

- La Fondation a accepté, en décembre 1999, le don d'un terrain incluant des droits de pêche, propriété de Mme Madeleine Bouchard-Jourdain, en bordure de la rivière Sainte-Anne en Gaspésie. Ce don, d'une valeur de près de 50 000 $, permettra la conservation et la mise en valeur d'habitats essentiels pour le saumon de l'atlantique.

Évolution des dépenses de 1996 à 2000
(au 31 mars, en milliers de dollars)

	1996	1997	1998	1999	2000
Acquisition + frais indirects*	580,1	170,9	263,0	190,7	132,2
Cession de terrains	62,4	493,6	805,1	—	—
Frais de gestion	24,5	43,2	92,8	73,2	97,1
Total	**667,0**	**707,7**	**1 160,9**	**263,9**	**229,3**

* Ces montants ne comprennent pas les sommes consacrées à l'acquisition de terrains dont la Fondation détient les titres de propriété, lesquelles figurent à son actif (12 500 $ en 1999-2000).

3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Le contexte

Depuis le début de ses activités, la Fondation a acquis plus de 2 600 hectares d'habitats fauniques, essentiellement des milieux humides, ou en a soutenu l'acquisition. Au fil des ans, la Fondation est devenue propriétaire de terrains d'une superficie de plus de 1 000 hectares répartis sur dix sites. Bien qu'elle assume d'emblée ses responsabilités de propriétaire, elle n'entend pas pour autant détenir en permanence les titres de propriété des terrains qu'elle protège. Elle privilégie plutôt leur transfert à des organismes locaux désireux et capables d'en assurer la conservation et la mise en valeur.

Parce qu'elle négocie de gré à gré et qu'elle ne dispose pas d'un pouvoir d'expropriation, la Fondation ne peut contraindre les propriétaires d'habitats à vendre leur propriété. Pour contrer cet obstacle, la Fondation propose à ces propriétaires des ententes de conservation qui permettent de les sensibiliser à l'importance des habitats fauniques et de convenir avec eux de certaines restrictions dans les activités qu'ils pourront réaliser ou de certains droits d'aménagement. D'une durée variant de 5 à 40 ans, ces ententes sont conclues moyennant une compensation minime par rapport aux coûts d'acquisition, et ce, parce que les garanties qu'elles offrent en matière de protection des habitats sont évidemment moindres.

Bien qu'elle n'ait pas ciblé d'objectifs particuliers en matière d'acquisition d'habitats pour l'exercice 1999-2000, la Fondation a quand même précisé deux éléments propres à renforcer son rôle par rapport à ses partenaires gouvernementaux et privés. Premièrement, elle devait consolider, au cours de l'exercice, les acquisitions amorcées dans le cadre de la programmation du Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson (FRHAP) et du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). Deuxièmement, elle entendait poursuivre son aide à la gestion, à la mise en valeur et à la prise en charge par des organismes locaux de sites qu'elle a protégés.

Les résultats

- Du 1er avril 1999 au 31 mars 2000, quatre sites prioritaires ont fait l'objet d'acquisition de terrains. Les résultats obtenus au cours de l'année sont les suivants :
  - sept nouvelles offres d'achat déposées ;
  - sept promesses de vente signées par des propriétaires ;
  - quatre transactions conclues pour une superficie de 20 hectares au coût de 63 200 $.

- Au cours de l'exercice 1999-2000, huit organismes du milieu ont bénéficié d'une aide totale de 58 000 $ pour assurer la surveillance et la gestion d'autant de sites, y implanter les activités éducatives et récréatives prévues aux plans de mise en valeur et y installer l'équipement nécessaire.

- La Fondation a accepté, en décembre 1999, le don d'un terrain incluant des droits de pêche, propriété de Mme Madeleine Bouchard-Jourdain, en bordure de la rivière Sainte-Anne en Gaspésie. Ce don, d'une valeur de près de 50 000 $, permettra la conservation et la mise en valeur d'habitats essentiels pour le saumon de l'atlantique.

Évolution des dépenses de 1996 à 2000

(au 31 mars, en milliers de dollars)

	1996	1997	1998	1999	2000
Acquisition + frais indirects*	580,1	170,9	263,0	190,7	132,2
Cession de terrains	62,4	493,6	805,1	—	—
Frais de gestion	24,5	43,2	92,8	73,2	97,1
Total	**667,0**	**707,7**	**1 160,9**	**263,9**	**229,3**

* Ces montants ne comprennent pas les sommes consacrées à l'acquisition de terrains dont la Fondation détient les titres de propriété, lesquelles figurent à son actif (12 500 $ en 1999-2000).

Résultats

3.3 Collecte de fonds

Les activités de collecte de fonds de la Fondation ne sont qu'une de ses quatre grandes sources régulières de revenus, soit :

- **la contribution des utilisateurs**, c'est-à-dire celle versée à part égale par les pêcheurs d'une part, et par les chasseurs et les trappeurs d'autre part ; cette contribution constitue la source de revenus la plus importante et la plus stable ;
- **la contribution des partenaires**, qui regroupe les sommes versées par des organismes publics ou privés pour soutenir la réalisation de projets de la Fondation, source qui fluctue considérablement en fonction, notamment, des acquisitions d'habitats ;
- **la collecte de fonds**, qui comprend l'ensemble des programmes mis sur pied par la Fondation pour recueillir, auprès des individus et des entreprises, des fonds destinés au financement de ses activités ;
- **les intérêts et autres revenus**, qui rassemblent toutes les autres sources de financement, y compris les revenus tirés de services administratifs et de la vente de guides d'aménagement.

Provenance des fonds en 1999-2000

	Revenus encaissés		Variation par rapport à 1998-1999
	En milliers de dollars	%	%
Contribution des utilisateurs	3 056,7	52,7	1,1
Création d'emplois – FLCP	1 886,8	32,5	82,3
Contribution des partenaires	197,9	3,4	-24,2
Collecte de fonds	490,6	8,4	33,6
Intérêts et autres	172,4	3,0	26,2
Total	**5 804,4**	**100,0**	**20,4**

En 1999-2000, une source exceptionnelle de revenus, la contribution du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (FLCP) au programme *Emplois-nature*, a permis à la Fondation d'enregistrer pour une troisième année consécutive un accroissement de ses revenus.

Essentiellement, les activités de collecte de fonds de la Fondation sont axées sur des programmes récurrents, sur le développement de partenariats d'affaires et sur des activités-bénéfice.

Évolution des activités de collecte de fonds 1997 à 2000

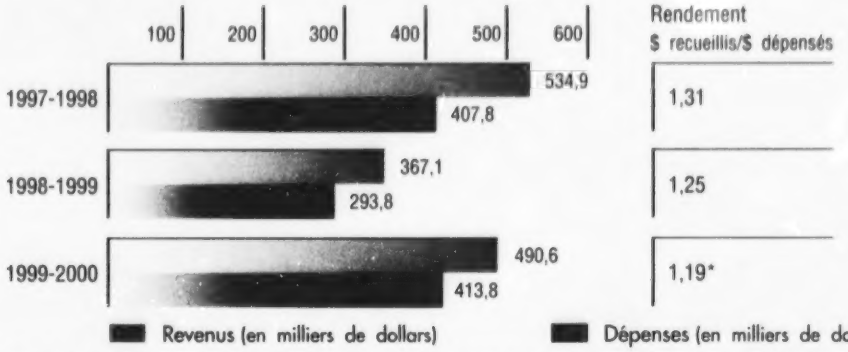

* Deux éléments exceptionnels ont influencé les résultats de la collecte de fonds en 1999-2000 : une perte comptable sur la vente d'œuvres d'art qui ont été données à la Fondation (25 300 $) et un déficit de 17 000 $ à la suite d'une première activité-bénéfice organisée à Montréal et où la Fondation de la faune est en développement. Toutes les autres activités-bénéfice organisées par la Fondation ont connu un grand succès et ont dégagé des bénéfices de plus de 60 000 $. N'eut été de ces éléments exceptionnels, le rendement de la collecte de fonds aurait été de 1,32 $ de revenus par dollar dépensé.

3.3.1 LE TIMBRE ET LA REPRODUCTION POUR LA CONSERVATION DES HABITATS FAUNIQUES

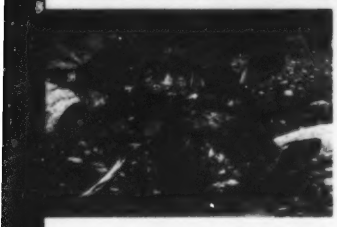

Le timbre et la reproduction sont offerts aux collectionneurs et au public en général depuis 1988. Cette collection constitue un produit unique au Canada, notamment par la diversité des espèces qui y sont représentées. Les résultats de ce programme au cours du dernier exercice ont toutefois été moindres que ceux escomptés, notamment en raison de la faiblesse des ventes de sérigraphies. Les revenus ont fléchi de 15 % pour se situer à 124 800 $ tandis que les dépenses ont été réduites de 16 %. Le bénéfice net du programme aura donc été de 11 100 $, soit un rendement de 1,10 $ de revenus par dollar dépensé.

3.3.2 LA CARTE NATURE VISA DESJARDINS

Grâce à cette carte de crédit « affinité » émise par Visa Desjardins, la Fondation reçoit une remise pour chaque détenteur ainsi qu'une ristourne d'un quart de un pour cent de la valeur totale des transactions effectuées avec la carte.

En 1999-2000, les revenus bruts de ce programme ont progressé d'environ 6 % pour se fixer à 86 600 $, en raison d'un accroissement des remises versées par Visa Desjardins. Ce programme enregistre année après année un très bon rendement, soit 1,77 $ de revenus par dollar dépensé. Au 31 mars 2000, 4 534 détenteurs de la carte appuyaient la cause de la Fondation avec un taux de fidélité de 90 %.

3.3.3 LE PARTENARIAT D'AFFAIRES

Au cours de l'exercice 1999-2000, les partenariats d'affaires conclus par la Fondation ont généré des revenus de l'ordre de 180 000 $. Cette formule de sollicitation repose, d'une part, sur le parrainage par des entreprises de projets d'intervention faunique de grande envergure et, d'autre part, sur la commandite d'événements ou de documents qui ont un bon potentiel médiatique.

Les principaux projets qui ont fait l'objet d'un parrainage au cours du dernier exercice sont les suivants :

Projets	Parrains	
Brochure	Hydro-Québec	25 000 $
Faites la cour aux oiseaux	Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec	20 000 $
	Association des industries forestières du Québec	20 000 $
Pêche en herbe	Canadian Tire	15 000 $
	Fondation canadienne de la faune	5 000 $
Faune secours	Hydro-Québec	20 000 $

Par ailleurs, la majorité des commandites ont été associées à la tenue des trois soirées-bénéfice à Montréal et à Québec. Dix-sept ministères et grandes et petites entreprises ont souscrit un montant global de 62 000 $ pour profiter de la visibilité offerte par ces événements.

3.3.4 LES ACTIVITÉS-BÉNÉFICE

Trois soirées-bénéfice ont été tenues à Montréal et à Québec en 1999-2000 :

- Soirée Simons à Montréal : opération *Faites la cour aux oiseaux* ;
- Soirée coteau Sainte-Geneviève à Québec : protection et mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève ;
- Soirée rivière Saint-Charles à Québec : restauration de la rivière Saint-Charles.

Environ 550 personnes ont participé à ces événements et ont ainsi contribué à soutenir la réalisation de projets fauniques. En incluant les commandites mentionnées précédemment, ces événements ont généré des revenus de près de 115 000 $.

Résultats

3.3 Collecte de fonds

Les activités de collecte de fonds de la Fondation ne sont qu'une de ses quatre grandes sources régulières de revenus, soit :

- **la contribution des utilisateurs**, c'est-à-dire celle versée à part égale par les pêcheurs d'une part, et par les chasseurs et les trappeurs d'autre part ; cette contribution constitue la source de revenus la plus importante et la plus stable ;
- **la contribution des partenaires**, qui regroupe les sommes versées par des organismes publics ou privés pour soutenir la réalisation de projets de la Fondation, source qui fluctue considérablement en fonction, notamment, des acquisitions d'habitats ;
- **la collecte de fonds**, qui comprend l'ensemble des programmes mis sur pied par la Fondation pour recueillir, auprès des individus et des entreprises, des fonds destinés au financement de ses activités ;
- **les intérêts et autres revenus**, qui rassemblent toutes les autres sources de financement, y compris les revenus tirés de services administratifs et de la vente de guides d'aménagement.

Provenance des fonds en 1999-2000

	Revenus encaissés		Variation par rapport à 1998-1999
	En milliers de dollars	%	%
Contribution des utilisateurs	3 056.7	52.7	1.1
Création d'emplois – FLCP	1 886.8	32.5	82.3
Contribution des partenaires	197.9	3.4	-24.2
Collecte de fonds	490.6	8.4	33.6
Intérêts et autres	172.4	3.0	26.2
Total	**5 804.4**	**100.0**	**20.4**

En 1999-2000, une source exceptionnelle de revenus, la contribution du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (FLCP) au programme *Emplois-nature*, a permis à la Fondation d'enregistrer pour une troisième année consécutive un accroissement de ses revenus.

Essentiellement, les activités de collecte de fonds de la Fondation sont axées sur des programmes récurrents, sur le développement de partenariats d'affaires et sur des activités-bénéfice.

Évolution des activités de collecte de fonds 1997 à 2000

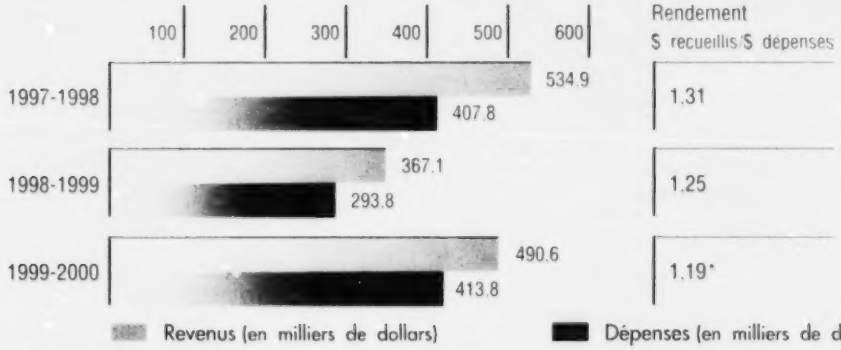

* Deux éléments exceptionnels ont influencé les résultats de la collecte de fonds en 1999-2000 : une perte comptable sur la vente d'œuvres d'art qui ont été données à la Fondation (25 300 $) et un déficit de 17 000 $ à la suite d'une première activité-bénéfice organisée à Montréal et où la Fondation de la faune est en développement. Toutes les autres activités-bénéfice organisées par la Fondation ont connu un grand succès et ont dégagé des bénéfices de plus de 60 000 $. N'eut été de ces éléments exceptionnels, le rendement de la collecte de fonds aurait été de 1,32 $ de revenus par dollar dépensé.

3.3.1 LE TIMBRE ET LA REPRODUCTION POUR LA CONSERVATION DES HABITATS FAUNIQUES

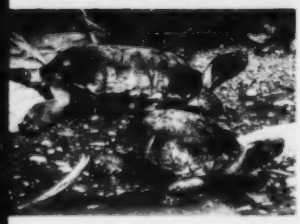

Le timbre et la reproduction sont offerts aux collectionneurs et au public en général depuis 1988. Cette collection constitue un produit unique au Canada, notamment par la diversité des espèces qui y sont représentées. Les résultats de ce programme au cours du dernier exercice ont toutefois été moindres que ceux escomptés, notamment en raison de la faiblesse des ventes de sérigraphies. Les revenus ont fléchi de 15 % pour se situer à 124 800 $ tandis que les dépenses ont été réduites de 16 %. Le bénéfice net du programme aura donc été de 11 100 $, soit un rendement de 1,10 $ de revenus par dollar dépensé.

3.3.2 LA CARTE NATURE VISA DESJARDINS

Grâce à cette carte de crédit « affinité » émise par Visa Desjardins, la Fondation reçoit une remise pour chaque détenteur ainsi qu'une ristourne d'un quart de un pour cent de la valeur totale des transactions effectuées avec la carte.

En 1999-2000, les revenus bruts de ce programme ont progressé d'environ 6 % pour se fixer à 86 600 $, en raison d'un accroissement des remises versées par Visa Desjardins. Ce programme enregistre année après année un très bon rendement, soit 1,77 $ de revenus par dollar dépensé. Au 31 mars 2000, 4 534 détenteurs de la carte appuyaient la cause de la Fondation avec un taux de fidélité de 90 %.

3.3.3 LE PARTENARIAT D'AFFAIRES

Au cours de l'exercice 1999-2000, les partenariats d'affaires conclus par la Fondation ont généré des revenus de l'ordre de 180 000 $. Cette formule de sollicitation repose, d'une part, sur le parrainage par des entreprises de projets d'intervention faunique de grande envergure et, d'autre part, sur la commandite d'événements ou de documents qui ont un bon potentiel médiatique.

Les principaux projets qui ont fait l'objet d'un parrainage au cours du dernier exercice sont les suivants :

Projets	Parrains	
Brochure	Hydro-Québec	25 000 $
Faites la cour aux oiseaux	Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec	20 000 $
	Association des industries forestières du Québec	20 000 $
Pêche en herbe	Canadian Tire	15 000 $
	Fondation canadienne de la faune	5 000 $
Faune secours	Hydro-Québec	20 000 $

Par ailleurs, la majorité des commandites ont été associées à la tenue des trois soirées-bénéfice à Montréal et à Québec. Dix-sept ministères et grandes et petites entreprises ont souscrit un montant global de 62 000 $ pour profiter de la visibilité offerte par ces événements.

3.3.4 LES ACTIVITÉS-BÉNÉFICE

Trois soirées-bénéfice ont été tenues à Montréal et à Québec en 1999-2000 :

- Soirée Simons à Montréal : opération *Faites la cour aux oiseaux* ;
- Soirée coteau Sainte-Geneviève à Québec : protection et mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève ;
- Soirée rivière Saint-Charles à Québec : restauration de la rivière Saint-Charles.

Environ 550 personnes ont participé à ces événements et ont ainsi contribué à soutenir la réalisation de projets fauniques. En incluant les commandites mentionnées précédemment, ces événements ont généré des revenus de près de 115 000 $.

4. Perspectives 2000-2001

Pour le prochain exercice, la Fondation maintiendra ses orientations stratégiques et ses priorités d'intervention en matière d'habitats fauniques et de collecte de fonds. Elle intensifiera ses actions en milieux forestier, agricole et urbain dans un contexte de préservation de la biodiversité, de développement durable des ressources et de participation accrue des propriétaires aux efforts de conservation et de mise en valeur. Elle accroîtra et consolidera ses interventions sur les habitats des espèces fauniques, prélevées ou non, qui sont présentes dans les zones urbaines et périurbaines les plus densément peuplées du Québec. Enfin, elle accentuera les efforts et les ressources consacrés au recrutement de nouveaux adeptes aux activités de chasse et de pêche afin d'atténuer la désaffection des Québécoises et des Québécois pour ces activités récréatives.

Soucieuse d'améliorer sans cesse son action, la Fondation a adhéré au nouveau cadre de gestion gouvernementale et a déterminé des objectifs à atteindre. Les principaux thèmes retenus pour 2000-2001 sont les suivants :

- réinvestir un maximum de fonds dans les interventions fauniques ;
- accroître le soutien de projets en milieu forestier ;
- accentuer l'entretien des aménagements aquatiques réalisés au cours des années antérieures ;
- augmenter les sommes consacrées aux espèces aquatiques autres que les salmonidés ;
- adopter des stratégies d'intervention en milieux urbain et périurbain ainsi qu'en milieu agricole ;
- initier un plus grand nombre de jeunes à la pêche ;
- améliorer le rendement des activités de collecte de fonds.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le président-directeur général,

Bernard Beaudin
Sainte-Foy, le 5 juin 2000

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2000 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, FCA
Québec, le 5 juin 2000

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations	
	2000	1999	2000	1999
PRODUITS				
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	3 056 725 $	3 022 005 $	- $	- $
Contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	1 886 764	1 035 116	-	-
Collectes de fonds (note 3)	490 624	367 071	-	-
Contributions de partenaires	161 691	153 361	36 210	107 697
Intérêts	63 145	71 987	35 006	42 259
Don de terrain	-	-	48 200	-
Revenus divers	26 061	22 154	-	225
	5 685 010	4 671 694	119 416	150 181
CHARGES (note 4)				
Coût des projets fauniques	2 688 840	2 970 373	229 269	263 935
Coût des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	1 934 197	1 046 025	-	-
Frais de collectes de fonds	413 843	293 785	-	-
Frais d'administration	427 064	431 247	-	-
	5 463 944	4 741 430	229 269	263 935
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	221 066	(69 736)	(109 853)	(113 754)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 163 854	1 233 590	2 873 567	2 987 321
Transferts interfonds	(5 434)	-	5 434	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 379 486 $	1 163 854 $	2 769 148 $	2 873 567 $

BILAN
AU 31 MARS 2000

	2000			1999
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse (note 5)	18 763 $	31 286 $	50 049 $	33 968 $
Dépôts à terme (note 5)	2 522 741	165 000	2 687 741	2 048 434
Intérêts courus	35 286	10 990	46 276	49 695
Obligations échéant en deçà d'un an (note 6)	-	194 637	194 637	-
Débiteurs (note 7)	538 417	25 050	563 467	531 800
Stocks	31 063	-	31 063	38 399
Frais payés d'avance	9 935	17 587	27 522	65 735
	3 156 205	444 550	3 600 755	2 768 031
Placements (note 6)	-	-	-	196 163
Collection d'œuvres d'art	80 205	-	80 205	68 705
Immobilisations (note 8)	8 079	2 336 260	2 344 339	2 324 060
	3 244 489 $	2 780 810 $	6 025 299 $	5 356 959 $
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	291 360 $	11 662 $	303 022 $	231 000 $
Dépôts - projets fauniques (note 5)	1 224 015	-	1 224 015	822 110
Produits reportés	12 996	-	12 996	15 289
Contributions reportées (note 9)	336 632	-	336 632	251 139
	1 865 003	11 662	1 876 665	1 319 538
SOLDES DE FONDS :				
Investis dans une collection	80 205	-	80 205	68 705
Investis en immobilisations	8 079	2 336 260	2 344 339	2 324 060
Affectations à des projets fauniques (note 10)	1 291 202	145 800	1 437 002	1 227 093
Solde disponible	-	287 088	287 088	417 563
	1 379 486	2 769 148	4 148 634	4 037 421
	3 244 489 $	2 780 810 $	6 025 299 $	5 356 959 $

ENGAGEMENTS (note 12)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

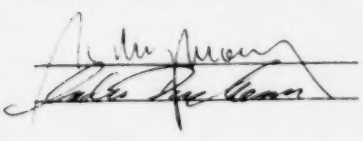

ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations	
	2000	1999	2000	1999
PRODUITS				
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	3 056 725 $	3 022 005 $	- $	- $
Contributions du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	1 886 764	1 035 116	-	-
Collectes de fonds (note 3)	490 624	367 071	-	-
Contributions de partenaires	161 691	153 361	36 210	107 697
Intérêts	63 145	71 987	35 006	42 259
Don de terrain	-	-	48 200	-
Revenus divers	26 061	22 154	-	225
	5 685 010	4 671 694	119 416	150 181
CHARGES (note 4)				
Coût des projets fauniques	2 688 840	2 970 373	229 269	263 935
Coût des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	1 934 197	1 046 025	-	-
Frais de collectes de fonds	413 843	293 785	-	-
Frais d'administration	427 064	431 247	-	-
	5 463 944	4 741 430	229 269	263 935
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	221 066	(69 736)	(109 853)	(113 754)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 163 854	1 233 590	2 873 567	2 987 321
Transferts interfonds	(5 434)	-	5 434	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 379 486 $	1 163 854 $	2 769 148 $	2 873 567 $

	2000			1999
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse (note 5)	18 763 $	31 286 $	50 049 $	33 968 $
Dépôts à terme (note 5)	2 522 741	165 000	2 687 741	2 048 434
Intérêts courus	35 286	10 990	46 276	49 695
Obligations échéant en deçà d'un an (note 6)	-	194 637	194 637	-
Débiteurs (note 7)	538 417	25 050	563 467	531 800
Stocks	31 063	-	31 063	38 399
Frais payés d'avance	9 935	17 587	27 522	65 735
	3 156 205	444 550	3 600 755	2 768 031
Placements (note 6)	-	-	-	196 163
Collection d'œuvres d'art	80 205	-	80 205	68 705
Immobilisations (note 8)	8 079	2 336 260	2 344 339	2 324 060
	3 244 489 $	2 780 810 $	6 025 299 $	5 356 959 $
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	291 360 $	11 662 $	303 022 $	231 000 $
Dépôts - projets fauniques (note 5)	1 224 015	-	1 224 015	822 110
Produits reportés	12 996	-	12 996	15 289
Contributions reportées (note 9)	336 632	-	336 632	251 139
	1 865 003	11 662	1 876 665	1 319 538
SOLDES DE FONDS :				
Investis dans une collection	80 205	-	80 205	68 705
Investis en immobilisations	8 079	2 336 260	2 344 339	2 324 060
Affectations à des projets fauniques (note 10)	1 291 202	145 800	1 437 002	1 227 093
Solde disponible	-	287 088	287 088	417 563
	1 379 486	2 769 148	4 148 634	4 037 421
	3 244 489 $	2 780 810 $	6 025 299 $	5 356 959 $

ENGAGEMENTS (note 12)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉTATS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000			1999
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
Activités d'exploitation				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	221 066 $	(109 853) $	111 213 $	(183 490) $
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie				
Amortissement des immobilisations	9 303	1 521	10 824	12 613
Amortissement de la prime sur obligations	-	1 526	1 526	1 507
Amortissement des produits reportés	(2 293)	-	(2 293)	(2 294)
Don de terrain	-	(48 200)	(48 200)	-
Pertes sur cessions d'immobilisations	25 292	-	25 292	-
	253 368	(155 006)	98 362	(171 664)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Variation des intérêts courus	(7 093)	10 512	3 419	3 994
Variation des débiteurs	(57 555)	25 888	(31 667)	(22 793)
Diminution des stocks	7 336	-	7 336	979
Variation des frais payés d'avance	38 289	(76)	38 213	(35 968)
Variation des créditeurs	72 600	(578)	72 022	(150 341)
Augmentation des contributions reportées	85 493	-	85 493	221 868
	139 070	35 746	174 816	17 739
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	392 438	(119 260)	273 178	(153 925)
Activités d'investissement				
Acquisitions d'œuvres d'art	(11 500)	-	(11 500)	-
Acquisitions d'immobilisations	(6 002)	(12 444)	(18 446)	(23 442)
Produit d'aliénation d'immobilisations	8 311	1 940	10 251	-
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(9 191)	(10 504)	(19 695)	(23 442)
Activités de financement				
Encaissement de placements	-	-	-	225 000
Transfert interfonds	(5 434)	5 434	-	-
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	(5 434)	5 434	-	225 000
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	377 813	(124 330)	253 483	47 633
Espèces et quasi-espèces au début	939 676	320 616	1 260 292	1 212 659
Espèces et quasi-espèces à la fin (note 14)	1 317 489 $	196 286 $	1 513 775 $	1 260 292 $

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par la Société de la faune et des parcs du Québec sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains et de droits d'aménagement à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net de la Fondation, autre que les terrains, droits d'aménagement et immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les primes ou les escomptes sur l'acquisition de placements en obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du placement. Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Équipements

Les équipements dont le coût d'acquisition est supérieur à un seuil de capitalisation sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût. Ils ne sont pas amortis.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative.

3. COLLECTES DE FONDS

	2000	1999
Souscriptions de corporation	111 128 $	121 536 $
Commandites	71 350	-
Carte Visa nature-net	86 551	81 703
Ventes de timbres et photolithographies	124 759	146 544
Ventes de carrés de soie	25 915	-
Dons, redevances et autres	70 921	17 288
	490 624 $	367 071 $

ÉTATS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000			1999
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
Activités d'exploitation				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	221 066 $	(109 853) $	111 213 $	(183 490) $
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie				
Amortissement des immobilisations	9 303	1 521	10 824	12 613
Amortissement de la prime sur obligations	-	1 526	1 526	1 507
Amortissement des produits reportés	(2 293)	-	(2 293)	(2 294)
Don de terrain	-	(48 200)	(48 200)	-
Pertes sur cessions d'immobilisations	25 292	-	25 292	-
	253 368	(155 006)	98 362	(171 664)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Variation des intérêts courus	(7 093)	10 512	3 419	3 094
Variation des débiteurs	(57 555)	25 888	(31 667)	(22 703)
Diminution des stocks	7 336	-	7 336	979
Variation des frais payés d'avance	38 289	(76)	38 213	(35 968)
Variation des créditeurs	72 600	(578)	72 022	(150 341)
Augmentation des contributions reportées	85 493	-	85 493	221 868
	139 070	35 746	174 816	17 739
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	392 438	(119 260)	273 178	(153 925)
Activités d'investissement				
Acquisitions d'œuvres d'art	(11 500)	-	(11 500)	-
Acquisitions d'immobilisations	(6 002)	(12 444)	(18 446)	(23 442)
Produit d'aliénation d'immobilisations	8 311	1 940	10 251	-
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(9 191)	(10 504)	(19 695)	(23 442)
Activités de financement				
Encaissement de placements	-	-	-	225 000
Transfert interfonds	(5 434)	5 434	-	-
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	(5 434)	5 434	-	225 000
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	377 813	(124 330)	253 483	47 633
Espèces et quasi-espèces au début	939 676	320 616	1 260 292	1 212 659
Espèces et quasi-espèces à la fin (note 14)	1 317 489 $	196 286 $	1 513 775 $	1 260 292 $

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par la Société de la faune et des parcs du Québec sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains et de droits d'aménagement à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net de la Fondation, autre que les terrains, droits d'aménagement et immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports
La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Stocks
Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements
Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les primes ou les escomptes sur l'acquisition de placements en obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du placement. Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Équipements
Les équipements dont le coût d'acquisition est supérieur à un seuil de capitalisation sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Terrains
Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement
Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût. Ils ne sont pas amortis.

Œuvres d'art
Les œuvres d'art sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative.

3. COLLECTES DE FONDS

	2000	1999
Souscriptions de corporation	111 128 $	121 536 $
Commandites	71 350	–
Carte Visa nature-net	86 551	81 703
Ventes de timbres et photolithographies	124 759	146 544
Ventes de carrés de soie	25 915	–
Dons, redevances et autres	70 921	17 288
	490 624 $	367 071 $

ÉTATS FINANCIERS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2000

4. CHARGES

FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2000	1999
Coût des projets fauniques		
Contributions :		
Projets administrés par des partenaires	1 368 766 $	1 697 556 $
Projets administrés par la Fondation*	297 219	306 079
Programmes « Pêche en ville » et « Relève »	530 344	542 049
Traitements et avantages sociaux	401 292	328 482
Honoraires professionnels	5 461	4 510
Déplacements	16 190	13 009
Réunions, congrès et perfectionnement	5 252	4 818
Publicité et promotion	53 682	64 599
Impression et frais de bureau	8 700	6 127
Mobilier et équipement	599	1 913
Amortissement des immobilisations	1 147	1 219
Autres	188	12
	2 688 840 $	2 970 373 $
Coûts des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail		
Subventions salariales	1 762 400 $	949 376 $
Subventions à la formation	94 866	21 818
Frais de gestion	75 899	73 885
Amortissement des immobilisations	1 032	946
	1 934 197 $	1 046 025 $
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	136 619 $	112 506 $
Honoraires professionnels	15 855	7 125
Commissions et redevances	38 259	54 042
Production de biens	56 950	49 582
Déplacements	21 869	18 262
Réunions, congrès et perfectionnement	26 104	6 872
Publicité et promotion	53 713	23 234
Impression et frais de bureau	18 290	14 156
Mobilier et équipement	682	797
Amortissement des immobilisations	2 319	4 456
Pertes sur cessions d'immobilisations	25 292	-
Autres	17 891	2 753
	413 843 $	293 785 $
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	278 554 $	270 842 $
Honoraires professionnels	217	445
Déplacements	16 034	25 285
Réunions, congrès et perfectionnement	5 182	7 336
Publicité et promotion	7 656	11 868
Loyer	75 647	71 164
Impression et frais de bureau	26 524	25 376
Mobilier et équipement	4 386	8 969
Amortissement des immobilisations	4 805	3 803
Autres	8 059	6 159
	427 064 $	431 247 $

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 88 977 $ (1999 : 64 435 $) et des traitements et avantages sociaux de 71 078 $ (1999 : 132 961 $).

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2000	1999
Programmes d'intervention		
Contributions à des projets d'acquisitions et de protection de terrains	24 000 $	40 240 $
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	45 935	45 527
Honoraires professionnels	38 450	85 722
Publicité et promotion	9 176	13 893
Gestion de terrains	102 527	73 200
Déplacements et autres	7 660	3 164
Amortissement des immobilisations	1 521	2 189
	229 269 $	263 935 $

5. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Ces dépôts se retrouvent dans l'encaisse et les dépôts à terme de la Fondation.

6. PLACEMENTS

	2000			1999
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
Obligations* (valeur nominale de 194 000 $ échéant du 26 avril au 10 octobre 2000 et portant intérêts à des taux nominaux de 10 à 11,25%, taux effectifs de 9,8 à 10,5%)	- $	194 637 $	194 637 $	196 163 $
Obligations échéant en deçà d'un an	-	194 637	194 637	-
	- $	- $	- $	196 163 $

* La valeur marchande des obligations est de 201 242 $ au 31 mars 2000 (1999 : 211 815 $).

7. DÉBITEURS

	2000			1999
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
Ministères et organismes du gouvernement - clients	323 051 $	- $	323 051 $	284 643 $
Autres	215 366	25 050	240 416	247 157
Total	538 417 $	25 050 $	563 467 $	531 800 $

ÉTATS FINANCIERS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2000

4. CHARGES

FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2000	1999
Coût des projets fauniques		
Contributions :		
Projets administrés par des partenaires	1 368 766 $	1 697 556 $
Projets administrés par la Fondation*	297 219	306 079
Programmes « Pêche en ville » et « Relève »	530 344	542 049
Traitements et avantages sociaux	401 292	328 482
Honoraires professionnels	5 461	4 510
Déplacements	16 190	13 009
Réunions, congrès et perfectionnement	5 252	4 818
Publicité et promotion	53 682	64 599
Impression et frais de bureau	8 700	6 127
Mobilier et équipement	599	1 913
Amortissement des immobilisations	1 147	1 219
Autres	188	12
	2 688 840 $	2 970 373 $
Coûts des projets de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail		
Subventions salariales	1 762 400 $	949 576 $
Subventions à la formation	94 866	21 818
Frais de gestion	75 899	73 885
Amortissement des immobilisations	1 032	946
	1 934 197 $	1 046 025 $
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	136 619 $	112 506 $
Honoraires professionnels	15 855	7 125
Commissions et redevances	38 259	54 042
Production de biens	56 950	49 582
Déplacements	21 869	18 262
Réunions, congrès et perfectionnement	26 104	6 872
Publicité et promotion	53 713	23 234
Impression et frais de bureau	18 290	14 156
Mobilier et équipement	682	797
Amortissement des immobilisations	2 319	4 456
Pertes sur cessions d immobilisations	25 292	-
Autres	17 891	2 753
	413 843 $	293 785 $
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	278 554 $	270 842 $
Honoraires professionnels	217	445
Déplacements	16 034	25 285
Réunions, congrès et perfectionnement	5 182	7 336
Publicité et promotion	7 656	11 868
Loyer	75 647	71 164
Impression et frais de bureau	26 524	25 576
Mobilier et équipement	4 386	8 969
Amortissement des immobilisations	4 805	3 803
Autres	8 059	6 159
	427 064 $	431 247 $

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 88 977 $ (1999 : 64 435 $) et des traitements et avantages sociaux de 71 078 $ (1999 : 132 961 $).

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2000	1999
Programmes d'intervention		
Contributions à des projets d'acquisitions et de protection de terrains	24 000 $	40 240 $
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	45 935	45 527
Honoraires professionnels	38 450	85 722
Publicité et promotion	9 176	13 893
Gestion de terrains	102 527	73 200
Déplacements et autres	7 660	3 164
Amortissement des immobilisations	1 521	2 189
	229 269 $	263 935 $

5. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Ces dépôts se retrouvent dans l'encaisse et les dépôts à terme de la Fondation.

6. PLACEMENTS

	2000			1999
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
Obligations* (valeur nominale de 194 000 $ échéant du 26 avril au 10 octobre 2000 et portant intérêts à des taux nominaux de 10 à 11,25 %, taux effectifs de 9,8 à 10,5 %)	- $	194 637 $	194 637 $	196 163 $
Obligations échéant en deçà d'un an	-	194 637	194 637	-
	- $	- $	- $	196 163 $

* La valeur marchande des obligations est de 201 242 $ au 31 mars 2000 (1999 : 211 815 $).

7. DÉBITEURS

	2000			1999
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
Ministères et organismes du gouvernement - clients	323 051 $	- $	323 051 $	284 643 $
Autres	215 366	25 050	240 416	247 157
Total	538 417 $	25 050 $	563 467 $	531 800 $

ÉTATS FINANCIERS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2000

8. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Fonds de fonctionnement				
Équipements	43 907 $	35 828 $	8 079 $	44 983 $
Fonds des immobilisations				
Équipements	6 568	6 568	-	1 521
Terrains	2 252 260	-	2 252 260	2 193 556
Droits d'aménagement	84 000	-	84 000	84 000
	2 342 828	6 568	2 336 260	2 279 077
	2 386 735 $	42 396 $	2 344 339 $	2 324 060 $

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 10 824 $ (1999 : 12 613 $).

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentent les sommes reçues du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et des autres partenaires qui sont destinées à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes :

		2000		1999
	Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	Autres	Total	Total
Solde au début	224 504 $	26 635 $	251 139 $	29 271 $
Montants reçus au cours de l'exercice	1 946 284	304 692	2 250 976	1 531 881
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(1 886 764)	(278 719)	(2 165 483)	(1 310 013)
Solde à la fin	284 024 $	52 608 $	336 632 $	251 139 $

10. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 569 299 $ à titre d'aide financière sur différents projets fauniques. Au 31 mars 2000, les contrats d'aide financière signés représentent 1 831 293 $ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 291 202 $ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 145 800 $ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENTS

La Fondation s'est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2005, pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2001	75 718 $
2002	75 718
2003	76 567
2004	78 265
2005	78 265
2006	52 175
	436 708 $

13. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 37 383 $ (1999 : 36 015 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2000			1999
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
Encaisse	18 763 $	31 286 $	50 049 $	33 968 $
Dépôts à terme	2 522 741	165 000	2 687 741	2 048 434
Dépôts - Projets fauniques	(1 224 015)	-	(1 224 015)	(822 110)
	1 317 489 $	196 286 $	1 513 775 $	1 260 292 $

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

ÉTATS FINANCIERS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2000

8. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Fonds de fonctionnement				
Équipements	43 907 $	35 828 $	8 079 $	44 983 $
Fonds des immobilisations				
Équipements	6 568	6 568	-	1 521
Terrains	2 252 260	-	2 252 260	2 193 556
Droits d'aménagement	84 000	-	84 000	84 000
	2 342 828	6 568	2 336 260	2 279 077
	2 386 735 $	42 396 $	2 344 339 $	2 324 060 $

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 10 824 $ (1999 – 12 615 $).

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentent les sommes reçues du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et des autres partenaires qui sont destinées à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes :

	2000			1999
	Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	Autres	Total	Total
Solde au début	224 504 $	26 635 $	251 139 $	29 271 $
Montants reçus au cours de l'exercice	1 946 284	304 692	2 250 976	1 531 881
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(1 886 764)	(278 719)	(2 165 483)	(1 310 013)
Solde à la fin	284 024 $	52 608 $	336 632 $	251 139 $

10. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 569 299 $ à titre d'aide financière sur différents projets fauniques. Au 31 mars 2000, les contrats d'aide financière signés représentent 1 831 293 $ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 291 202 $ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 145 800 $ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENTS

La Fondation s'est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2005, pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2001	75 718 $
2002	75 718
2003	76 567
2004	78 265
2005	78 265
2006	52 175
	436 708 $

13. RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 37 385 $ (1999 – 36 015 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2000			1999
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
Encaisse	18 763 $	31 286 $	50 049 $	33 968 $
Dépôts à terme	2 522 741	165 000	2 687 741	2 048 454
Dépôts – Projets fauniques	(1 224 015)	-	(1 224 015)	(822 110)
	1 317 489 $	196 286 $	1 513 775 $	1 260 202 $

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

Le conseil d'administration au 31 mars 2000

PRÉSIDENT

Rodrigue Biron,
président,
Rodrigue Biron et Associés.

VICE-PRÉSIDENTE

Sylvie Lemaire,
vice-présidente, opérations,
Fempro.

TRÉSORIER

André Duchesne,
président et directeur général,
Association des industries
forestières du Québec.

MEMBRES

Bernard Beaudin,
président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec

Benoît Allard,
président,
Placements B. Allard

J. Jacques Blouin,
membre du conseil,
Les Hélicoptères canadiens inc.

Jacques Cormier,
directeur,
École Saint-Sauveur, Val-D'or

Richard Fortin,
vice-président,
Alimentation Couche-Tard

Jacques R. Gagnon,
Montréal

Denise Gentil,
Matane

Yvon Lavoie,
enseignant,
Cégep de Chicoutimi

Nathalie Zinger,
directrice, région du Québec,
Fonds mondial pour la nature (Canada)

Le personnel au 31 mars 2000

Bernard Beaudin,
président-directeur général
Gisèle Ampleman,
technicienne en administration
Mona Angers,
conseillère juridique
Isabelle Couture,
directrice des communications
Maryse Dubé,
secrétaire
Lyne Giasson,
secrétaire
Claude Grondin,
coordonnateur de projets
Jean-Roch LeBlond,
secrétaire de la Fondation
Guy Lépine,
coordonnateur de projets
et responsable des acquisitions
André Letellier,
assistant aux acquisitions
Benoît Mercille,
coordonnateur de projets
Patrice Mullier,
coordonnateur Emplois-faune
Gisèle Pagé*,
responsable de la révision de l'organisation
administrative et de la collecte de fonds
Chantal Pelletier,
secrétaire-réceptionniste
Marcel Quirion,
coordonnateur de projets
Geneviève Roy,
adjointe, direction du développement
et des communications
Ghislaine St-André,
coordonnatrice de projets
Céline Vaillancourt,
secrétaire de direction

* Prêt de service

Parrains de la fondation
(DONS DE 100 000 $ ET PLUS)

ALCAN ALUMINIUM LTÉE
CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE POULIOT
CONFÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ET
D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU QUÉBEC
HYDRO-QUÉBEC

Principaux donateurs

ABITIBI CONSOLIDATED
ACIER LEROUX INC.
ALIMENTATION COUCHE-TARD
ALLARD, BENOÎT, DENIS COMACT CHICOUTIMI
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE INC.
ASSOCIATION DES INDUSTRIES FORESTIÈRES DU QUÉBEC
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE BOIS DE SCIAGE DU QUÉBEC
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GARDIENS D'ANIMAUX DE ZOO
AUDET, JEAN-MARIE
AUTOMOBILES PERRON (CHICOUTIMI) INC.
BACK, FRÉDÉRIC
BANQUE NATIONALE DU CANADA (CHICOUTIMI)
BELL MOBILITÉ (MISSISSAUGA)
BENOÎT GIRARD MÉTAL INC.
BÉTON RÉGIONAL (MATANE)
BOUCHARD, ALAIN
BOUCHARD, GILLES
BOUCHARD-JOURDAIN, MADELEINE
BOUCHER, ANDRÉ
BPR
BRASSEURS GMT, LES (PROJET RESCOUSSE)
CAISSE DESJARDINS DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC
CANADIAN TIRE (LES MARCHANDS DU QUÉBEC)
CANADIAN WASTE SERVICES INC.
CARON, BÉLANGER, ERNST & YOUNG
CASCADES
CASCADES JONQUIÈRE
CEGERCO CONSTRUCTEUR INC.
CENTRE DU CAMION SAINT-PAUL FORD INC.
CHIASSON & THOMAS INC.
CHIC PONTIAC-BUICK LTÉE
CLUB CHAMBEAUX INC.
COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE LATERRIÈRE
CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES MATAPÉDIA ET PATAPÉDIA
CORPORATION RÉGIONALE D'INVESTISSEMENT AMISK INC.
CÔTÉ, RICHARD
DAISHOWA INC.
DALE-PARIZEAU INTERNATIONAL
DUMTAR
ÉQUIPEMENT MALTAIS BRASSARD MALTAIS INC.
EXCAVATION DE CHICOUTIMI INC.
EXCAVATIONS ROGER PICHÉ INC., LES
F. GILBERT LTÉE
FONDATION CANADIENNE DE LA FAUNE
FONDATION DE LA FAMILLE ZELLER
GAUTHIER BÉDARD
GAUTHIER, JACQUES
GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR
GROUPE-CONSEIL SAGUENAY INC.
IMPRIMERIE YVON BOULANGER (QUÉBÉCOR)
INTERNATIONAL LARDER MINERALS INC.
ISOCO CONSTRUCTION INC.
LABORATOIRES S. L. (1981) INC., LES
LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC.
MDF LA BAIE INC.
MÉTALLURGIE NORANDA INC. – FONDERIE HORNE
MRC FJORD-DU-SAGUENAY
MUSKOL WILDLIFE FISHERIES PRESERVATION FUND
NOLICAM (CHICOUTIMI)
NORMAND, CLÉMENT, PEINTRE †
OUELLET, MARLÈNE, NOTAIRE (CHICOUTIMI)
PICARD, PIERRE J.
PLURI-CAPITAL (PC) INC. (JONQUIÈRE)
POMPES SANITAIRES GODIN ET FILS (1982) INC.
POURVOIRIE LE CHASSEUR
PROJET RESCOUSSE
RAOUL BLACKBURN (1971) LTÉE
RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ (CHICOUTIMI)
RIOPELLE, JEAN-PAUL ET HUGUETTE VACHON
RSP HYDRO INC.
RUSSEL METALS INC. (MISSISSAUGA)
SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE (CHICOUTIMI)
SERVICE DE PNEUS POTVIN LTÉE
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX AES INC. (CHICOUTIMI)
SUCCESSION RICHARD MORIN
TÉLÉVISION QUATRE-SAISONS
TRACTO INC. (CHICOUTIMI)
TRANSPORT ALFRED BOIVIN INC. (CHICOUTIMI)
TUVICO (LATERRIÈRE)
VISA DESJARDINS

Partenaires et commanditaires

ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DU BOISÉ PAPINEAU
AUBERGE SAINT-ANTOINE
BALATTI, BRUNO
BIODÔME DE MONTRÉAL
BRANCHAUD, ALAIN ET ANDRÉE GENDRON
BUSSIÈRES, PASCALE, COMÉDIENNE
CAFÉ DU MONDE
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
CENTRE PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC
CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC
COLLÈGE LASALLE
CONCOURS FLEURIR LE QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC
CONSEIL DE BANDE ESSIPIT
CROISIÈRE AML
DAUMAS, JEAN-CHARLES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA
FÉDÉRATION DES POURVOYEURS DU QUÉBEC (FPQ)
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC (FTGQ)
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE (FQF)
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES GESTIONNAIRES DE ZECS (FQGZ)
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)
FROMAGERIE CÔTÉ
FRUND, JEAN-LOUIS, CINÉASTE
GAGNON, JACQUES R., ADM. A.
GALERIE 67
GALERIE DU MEUBLE
GESTI-FAUNE
GRONDIN, JEAN-LUC, PEINTRE DE LA NATURE
GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION SUR LE MILIEU MARIN (GREMM)
HABITAT FAUNIQUE CANADA
HÉRITAGE LAURENTIEN
JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL
L'ÉCUYER, PATRICE, COMÉDIEN ET ANIMATEUR
LAPARÉ, LOUISE, COMÉDIENNE
LAVALLÉE, JOCELYNE ET RAYMOND BELHUMEUR
MAGASIN LAFLEUR
MAISON SIMONS
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE
MINISTÈRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC
OXYGÈNE COMMUNICATION ET MARKETING
PARCS-NATURE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
PÊCHES ET OCÉANS CANADA
POURVOIRIE DU LAC GENEVIÈVE, ÎLE D'ANTICOSTI
PRIVILÉGI
PUBLICOR
REGROUPEMENT DES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT DU QUÉBEC
RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI – SÉPAQ
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES – SÉPAQ
RESTAURANT LA TANIÈRE
RESTAURANT LE SAINT-AMOUR
ROSA
ROUSSEAU INC.
SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS
SEIGNEURIE DU TRITON
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
SERVICE CANADIEN DES FORÊTS
SERVICE DES PARCS, VILLE DE MONTRÉAL
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC
SOFTMAP
TRANSCONTINENTAL IMPRESSION
U.S. FISH AND WILDLIFE SERVICE
UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UQCN)

Promoteurs de projets d'habitats 1999-2000

AGENCES RÉGIONALES DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE
AGRI-FUTUR MATANE
AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE
AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.
AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT, LES
AMIS DES BOISÉS DE SAINTE-FOY, LES
AMIS DU MARAIS DE LA RIVIÈRE AUX CERISES
AMIS DU MARAIS DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY, LES
APEL DU LAC SAINT-CHARLES, L'
AQUARIUM DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE FLÉCHÉE INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE LENIEUR INC.
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE RÉGION MONT-LAURIER INC.
ASSOCIATION CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.
ASSOCIATION CONSERVATION YA[illegible] INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES BALBUZARDS INC.
ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE LA RIVIÈRE MOISIE
ASSOCIATION DES PÊCHEURS ET CHASSEURS DE L'ESTRIE
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DE LA RIVIÈRE À MARS
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LA TUQUE
ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS DE LA GRANDE RÉGION DE QUÉBEC
ASSOCIATION LOISIR ET PLEIN AIR DES MARAIS INC.
ASSOCIATION NATURE INC.
ASSOCIATION PLEIN AIR DE LA RIVIÈRE DES OUTARDES INC.
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC BROMPTON INC.
ASSOCIATION SPORTIVE DU GROS BROCHET INC.
BANDE À BONNEAU, LA
BIODÔME DE MONTRÉAL
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS
BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE
CENTRE DE LA MONTAGNE INC.
CENTRE ÉCOLOGIQUE DU LAC SAINT-JEAN
CLUB CONSERVATION CHASSE ET PÊCHE MEMPHRÉMAGOG
CLUB CONVERSOIL VERT CHER
CLUB DE FERTILISATION DE LA BEAUCE
COMITÉ DE CITOYENS DE POINTE-FORTUNE
COMITÉ DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN
COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE
COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT
COMITÉ ZIP VILLE-MARIE
CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT
CONSEIL RÉGIONAL DE LA FAUNE 08 / ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.
CONSERVATION FAUNE AQUATIQUE QUÉBEC INC.
CONSULTANTS FORESTIERS C.S.T.
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS-SAINT-MAURICE
CORPORATION AGRO-FORESTIÈRE TRANSCONTINENTALE
CORPORATION D'ACTIONS ET DE GESTION ENVIRONNEMENTALES DE BEAUPORT (CAGEB)
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BÉLAIR INC.
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA SAINTE-ANNE
CORPORATION DE GESTION DE LA FORÊT DE L'AIGLE
CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE À SAUMONS DES ESCOUMINS
CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES MATAPÉDIA ET PATAPÉDIA
CORPORATION DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT DU BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE
CORPORATION DE GES[illegible]ÈRE SAINT-JEAN-SAGUENAY INC.
CORPORATION DE SOL[illegible], INITIATIVES DE RECHERCHE SUR LE SAUMON ATLANTIQUE (CIR[illegible]) INC.
CORPORATION DU PETIT LAC DES CÈDRES INC.
DÉVELOPPEMENT OPASATICA
DOMTAR INC. – DIVISION DES PRODUITS FORESTIERS
ÉCO-NATURE
ENVIROTEL INC.
EXPLOS-NATURE
FÉDÉRATION DES POURVOYEURS DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES GESTIONNAIRES DE ZECS
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)
FONDATION MARÉCAGES MEMPHRÉMAGOG INC.
FONDATION HÉRITAGE FAUNE
FONDATION POUR LA CONSERVATION DU MONT YAMASKA
FONTAINE, PIERRE-HENRI
FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT
GROUPE DE RECHERCHE ET ÉDUCATION SUR LE MILIEU MARIN (GREMM)
GROUPE FORESTIER INTECH INC.
GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF SAINT-FRANÇOIS
GROUPEMENT FORESTIER DE L'EST DU LAC TÉMISCOUATA INC.
GROUPEMENT FORESTIER DE NICOLET-YAMASKA INC.
GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE BEAUCE-SUD
HÉRITAGE LAURENTIEN
INRS GÉORESSOURCES
MAISON DE LA FAUNE
MARI (COMITÉ DE PROTECTION DU MARAIS DE KINGSBURY)
MARCOUX-FILLION, HÉLÈNE, ING. F.
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE DU HAUT-RICHELIEU
MOUVEMENT VERT DES BOIS-FRANCS (ENVIR-ACTION)
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ D'ARNTFIELD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
MUSÉE DU SÉMINAIRE DE SHERBROOKE
NATURE-ACTION
NAYU MIVIK LANDHOLDING CORPORATION
OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE GATINEAU
PARC BAS-SAINT-LAURENT
PARCS CANADA
PATRIMOINE MARITIME DE KAMOURASKA INC.
PEMESSEAU FAUNE
PLACE JEUNESSE BERTHIER INC.
POURVOIRIE CLUB NOTAWISSI INC.
POURVOIRIE CLUB OSWEGO 1987 INC.
POURVOIRIE DOMAINE DU LAC BRYSON
POURVOIRIE LE CHASSEUR INC.
POURVOIRIE YAJO ENR.
RAPPEL
REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DU MARAIS DE GRONDINES
REGROUPEMENT DES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DU QUÉBEC
REGROUPEMENT DES STATIONS DE SKI DE FOND DE LA RÉGION DE QUÉBEC
RÉSEAU CANADIEN DE CONSERVATION DES AMPHIBIENS ET REPTILES (RCCAR)
RÉSEAU DES ORGANISMES DE RIVIÈRES DU QUÉBEC (RÉSEAU D'OR)
RÉSERVE FAUNIQUE DE MASTIGOUCHE – SÉPAQ
RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF – SÉPAQ
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES – SÉPAQ
RÉSERVE FAUNIQUE PAPINEAU-LABELLE – SÉPAQ
RÉSERVE FAUNIQUE PORT-CARTIER-SEPT-ÎLES – SÉPAQ
RUES PRINCIPALES SAINT-ROMUALD INC.
S.E.R.A.F. DE LABELLE INC.
SACERF LA CROCHE
SAINT-GERMAIN, MARCEL
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
SERVICE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL
SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE MADAWASKA ET DU LAC TÉMISCOUATA
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DE LA TOURBIÈRE DE LANORAIE
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE DE KAMOURASKA INC.
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RESSOURCES DU BAS-SAINT-LAURENT
SOCIÉTÉ DE GESTION DU SAUMON DE LA RIVIÈRE CASCAPÉDIA INC.
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES VALLÉE INC.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT
SOCIÉTÉ FORESTIÈRE CAMBIUM ENR.
SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA
SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DES LAURENTIDES INC.
SYLVA CROISSANCE INC.
SYLVEST INC.
TOURISME QUÉBEC
UNION QUÉBÉCOISE DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE PROIE
UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
UNIVERSITÉ MCGILL
UNIVERSITÉ LAVAL
VALIQUETTE, PIERRE, ING. F.
VIAU, JEAN, ING. F.
VILLE DE GASPÉ
VILLE DE QUÉBEC
ZEC JEANNOTTE
ZIP – SAGUENAY
ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

Promoteurs de projets pêche en herbe 1999

94e GROUPE SCOUT SAINT-MATHIEU
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE ALLIANCE DES SIX
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE CHICOUTIMI JEUNESSE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LASARRE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE PLESSISVILLE INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES CANTONS UNIS
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES EMPLOYÉS DE LAVAL
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES NYMPHES
ASSOCIATION DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE L'ESTRIE
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE MONTRÉAL
SAINTE-MARIE
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DE LA RIVIÈRE-À-MARS
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CHAUD
ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA CHAÎNE DE LACS
ASSOCIATION LOISIR, CHASSE ET PÊCHE DU BASELEY
ASSOCIATION ORIGN'ARC ST-DONAT
ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE GENTILLY
CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC DÔLE
CHAMBRE DE COMMERCE DE RAWDON
CLUB CARCAJOU
CLUB CONSERVATION CHASSE ET PÊCHE MEMPHRÉMAGOG
CLUB DE TAE KWON DO DE STE-FOY
CLUB DE TIR JOSÉE
CLUB RIVIÈRE COATICOOK
CLUB SPORTIF ÉLAN
COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DES LACS DE SAINT-ALBAN
COMITÉ DE VALORISATION DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-ALBAN
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL / PARC-NATURE DE L'ÎLE-DE-LA-VISITATION
CONSERVATION FAUNE AQUATIQUE QUÉBEC INC.
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PARC BIENCOURT
CORPORATION DE GESTION CHARMES
CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE À SAUMONS DES ESCOUM
CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN-SAGUENAY
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION
FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS
GESTI-FAUNE
L'ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINT-HUBERT
LA FLÈCHE BRISÉE DE WINDSOR
LES ARCHERS DE ROUYN-NORANDA
MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR
PÊCHE EN VILLE (1994)
PÊCHEURS À LA MOUCHE DE L'OUTAOUAIS
RASSEMBLEMENT DES PÊCHEURS DU HAUT-RICHELIEU
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE DU NOR
REGROUPEMENT DES LOISIRS DE POHÉNÉGAMOOK
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES
SAUMON RIVIÈRE MALBAIE
SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES
SOCIÉTÉ D'ANIMATION DE LA PROMENADE BELLERIVE
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE DE KAMOURASKA
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE
TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET FAMILIALE DE DRUMMONDVILLE
VILLE D'HUDSON
VILLE DE CHANDLER
VILLE DE LASALLE
VILLE DE MONTMAGNY
VILLE DE ROUYN-NORANDA
VILLE DE VAL-BÉLAIR

Conception et supervision de production : Oxygène Communication & Marketing
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2000
ISBN : 2-550-36603-4
Publié par : Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4P1
Téléphone : (418) 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site internet : http://www.fondationdelafaune.qc.ca

Politique d'octroi de contrats

La Fondation de la faune du Québec dispose, dans son règlement de régie interne, d'une polit relative à l'octroi de contrats. Cette politique a été appliquée au cours de l'exercice 1999-2000 et peut en obtenir le texte en adressant une demande écrite à la Fondation.

Application de la *Loi sur la protection des non-fumeurs*

La Fondation s'est conformée aux dispositions de la *Loi sur la protection des non-fumeur* interdisant l'usage du tabac dans les endroits prévus par la loi.